

Procès-verbal de la séance **du Conseil Municipal du 24 juin 2024**

Début de la séance à 20h10

Présents : M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, M. FLORIN, Mme EL HAJOUI, Mme TIZNITI, Mme BOCK, M. POESSEL, M. PROD'HOMME, M. NITOU SAMBA, Mme BOULET, M. MENIRI, M. OLIVIER, Mme NAZEF, M. BUISINE, Mme UMAKANTHAN, M. BIRACH, M. MILLET, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, M. LAGEDAMON, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, M. SAHED, M. PEULVAST.

Excusés et ont donné procuration : Mme GOMEZ à M. MENIRI, Mme EL MANANI à M. OLIVIER, M. DADDA à Mme NAZEF, M. RUBANY à Mme BOULET, Mme DIALLO à M. FLORIN, Mme CETINKAYA à Mme EL HAJOUI, M. MAISONNEUVE à Mme DUMOULIN.

Secrétaire de séance : Mme NAZEF.

Mme DUMOULIN demande s'il est possible de numéroter les pages du dossier du Conseil Municipal car cela serait plus simple pour rechercher une délibération vu le paquet de documents reçus qui était très volumineux.

M. le Maire dit qu'il va demander aux services de proposer une solution ^pour faciliter la lecture du dossier.

Arrivée de M. BUISINE à 20h15

Approbation du procès-verbal de la séance du 8/04/2024
Vote : unanimité

Décisions prises par le Maire

Questions posées par les groupes « Limay Demain 2020 »
et « Un nouveau souffle pour Limay »

Décision 79/2024 et 113/2024 : **M. BOUTRY** demande pourquoi + de 30k€ ! Pourquoi aucun candidat ne souhaite venir à Limay comme directeur financier ? Est-ce que la somme est due à NL conseil même si le recrutement échoue ?

M. le Maire répond que pour la 79/2024 qui a été posée par Mme DUMOULIN également, il s'agit du Cabinet de recrutement NL Conseil qui nous accompagne dans la recherche d'un DAF.

La mission, d'un coût total de 9000 € HT, est organisée de la manière suivante :

- 2700 € HT au lancement de la mission
- Le solde une fois le recrutement effectué

La décision n°113/2024 est un Accompagnement par T&A pour palier à l'absence de DAF. Le coût financier est de 22 481,4 € pour 4 mois (soit 5 620 € /mois).

Il s'agit d'un accompagnement global du périmètre des finances : Encadrement des agents comptables

- Sécurisation des procédures comptables et financières - Contrôle de conformité
- Suivi quotidien des opérations comptables
- Suivi et gestion de la trésorerie
- Gestion des relations avec le Comptable public, les services fiscaux et financiers de la DGFIP
- Veille financière et économique
- Réunions hebdomadaires du service des finances
- Réunion Hebdomadaire DGS et/ou Elu adjoint aux finances
- Gestion de la dette et des lignes de trésoreries (+ levée de fonds d'emprunt nouveau)

Décision 87/2024 : Mme DUMOULIN demande quel est le coût de la reprise en régie de la propriété : coût de fonctionnement et investissement ?

M. FLORIN répond que, comme énoncé au moment du choix de reprise en interne de l'exercice des compétences propriété et espaces verts, l'objectif est de s'inscrire dans l'enveloppe allouée par la CU GPSEO, c'est-à-dire 508 000 € /an. Un bilan sera effectué en fin d'année, au terme de la première année de mise en œuvre de la convention de gestion.

Arrivée de M. NITOU SAMBA à 20h30

Décision 111/2024 : M. LAGEDAMON souhaite connaître le projet lié à l'acquisition de ce terrain par la commune.

Mme MACKOWIAK répond que cette préemption poursuit 2 objectifs :

- Empêcher un marchand de sommeil d'acquérir ce bien pour en faire un maximum de logements sans en assurer une gestion correcte.
- Résorber une situation compliquée de longue date (squat, mécanique sauvage, logements dégradés,...)

L'objectif à terme (environ dans 1 an, le temps du montage du projet) est de revendre à DIGNEO (Groupe Action Logement) qui portera un projet de rénovation de logements qui devrait être du locatif libre dans un premier temps avant d'être revendu.

Décision 127/2024 : Mme DUMOULIN dit que c'est la deuxième année que cette convention est passée avec Clara. Le tarif est passé de 170 euros à 140 euros l'année dernière, soit plus de 20 % d'augmentation. Pouvez-vous nous indiquer combien de chats ont été capturés ?

M. le Maire répond que sur cette convention signée avec Clara, aucune capture n'a encore eu lieu pour le moment. Une opération est programmée à la rentrée.

A noter que nous collaborons aussi avec l'association CAT'S Like de Buchelay en partenariat avec la SPA qui est intervenue sur la ville au mois de mai (autorisation du maire et arrêté de police pris et affiché) pour procéder à la capture de 7 chats, dont 5 ont été placés dans des familles d'accueil et 2 stérilisés et remis dans leur milieu naturel.

- **Rapporteur : M. le Maire**

26/2024 : Communication du rapport d'activité et du développement durable 2023 de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise.

M. le Maire dit que le rapport d'activité retrace toutes les actions dans les différents domaines de la Communauté Urbaine. Les actions y sont bien détaillées à l'échelle du territoire communautaire, métier par métier.

Il est demandé de prendre acte de la communication de ce rapport.

Vote : unanimité

27/2024 : Demande de renouvellement de l'adhésion au groupement de commande du C.I.G. de la Grande Couronne pour la reliure des actes administratifs et d'état civil (2025-2030)

M. le Maire dit qu'il est proposé de renouveler l'adhésion au groupement de commande et de nommer comme coordonnateur le CIG avec des prix mutualisés dans le cadre de cet appel d'offres qui concerne plusieurs communes.

Vote : unanimité

28/2024 : Signature du Contrat de Ville pour la période 2024/2030

M. le Maire précise que c'est un sujet important pour les habitants, qui a fait l'objet de discussions précédemment dans différents conseils municipaux.

Il indique que les précédents contrats de ville sont arrivés à échéance le 31/12/2023 et les communes ont été amenées à définir des orientations dans le futur contrat de ville de 2024 jusqu'en 2030.

Il informe que le QPV de la ville a été revu, des quartiers ont été ajoutés comme les Crows et le secteur Condorcet.

La ville était favorable à cet ajustement. Nous avons été entendus par le Préfet sachant que notre périmètre dénommé Centre-Sud représente + 3720 habitants (+ 22% de la population). C'est une démarche pilotée par la CU compétente en matière de renouvellement urbain. La ville a souhaité qu'il y ait 2 priorités spécifiques dans le cadre de ce contrat de ville, sur la durée 2024-2030. Ce sont deux axes stratégiques que nous avons déjà eu l'occasion de rappeler. Le premier est l'éducation avec comme objectif l'accompagnement des enfants et des jeunes dans leur construction d'un choix de vie qui permet à un jeune limayen de pouvoir grandir, s'accomplir, s'émanciper, à travers et bien entendu l'école et toutes les structures municipales et associatives pour lui permettre de se développer, de rester à Limay, de grandir, d'y vivre. Le rôle des parents est essentiel dans l'éducation et pour nous il est important d'accompagner pour une meilleure prévention des situations qui peuvent concourir à des fragilités que nous constatons sur certains quartiers, développer l'offre culturelle et sportive à destination des enfants et des jeunes limayens et de faire en sorte que cela soit une force pour permettre de mener des politiques ambitieuses sur ce sujet-là.

Le deuxième axe concerne le cadre de vie et l'environnement avec l'amélioration du cadre de vie des limayens. La question du quotidien est importante ainsi que la gestion de proximité.

Voilà les orientations que nous avons souhaité faire apparaître dans ce contrat.

M. MAILLARD dit qu'il y avait déjà certains points dans le contrat signé en 2015. Il ajoute que l'ajout du quartier des Crows et de Condorcet au sein du QPV est une bonne nouvelle.

Sur les priorités, l'Education et la Parentalité étaient déjà dans ce contrat de ville ; le cadre de vie/l'environnement également et repris différemment dans les différents items. Il précise que des sujets ont été précisés. On peut constater que le Val Fourré a eu depuis 2004 des grosses opérations ANRU, de réaménagement, de déconstruction de logements, et de relogement des personnes du Val Fourré ailleurs. Beaucoup de moyens ont été concentrés sur Mantes-la-Jolie peut-être au détriment d'autres quartiers des villes voisines dont notamment les quartiers des Merisiers, des Brouets et le Domaine de la Vallée à Mantes-la-Ville, ainsi qu'à Limay dans le QPV Centre-Sud.

Monsieur le Maire dit que les chiffres sont intéressants, entre 2013 et 2020, car il y a eu beaucoup d'argent injecté pour le quartier du Val Fourré que ce soit par le Département, la Région ou même l'Europe.

L'évolution importante du Domaine de la Vallée qui a vu son taux de pauvreté fortement augmenter en l'espace de 7 ans est à déplorer.

L'enjeu est désormais d'essayer de capter le maximum de moyens, notamment auprès de l'Etat pour accompagner les quartiers en décrochages.

Mme DUMOULIN dit qu'il est intéressant d'avoir un contrat de ville pour avoir une photographie de l'état de la ville. Elle précise que Limay rattrape Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville et que les indicateurs sont encore plus dégradés, que ce soit au niveau de la pauvreté mais aussi au niveau du chômage des jeunes. Elle dit que Limay est dans les premiers derrière Mantes-la-Jolie sur les taux de chômage et sur le nombre de jeunes non scolarisés. Cette situation s'est dégradée parce que l'on a aujourd'hui 29% des jeunes (16/25 ans) qui sont non scolarisés et sans emploi.

Elle voit que l'insertion économique n'est pas retenue et elle pense que c'était pourtant un axe qui méritait d'être développé. Elle précise que l'Education et la Parentalité sont essentiels pour préparer l'avenir. Elle indique que d'autres villes s'améliorent. Une petite satisfaction : le collège Albert Thierry a un bon indice IVAT pour la qualité de l'enseignement.

Sur les adultes relais, elle déplore que Limay n'ait que 2 adultes relais jugé trop insuffisant pour une ville de cette taille : aux Mureaux, 25 adultes relais et à Mantes-la-Ville, 13 adultes relais.

Elle votera pour ce contrat de ville car elle dit que c'est très important de soutenir les limayens dans leurs difficultés en donnant les moyens de favoriser la réussite.

Elle déplore qu'il n'y ait pas de prévention de la délinquance dans ce contrat.

Il y a encore beaucoup de chemin à parcourir mais nous voterons pour ce contrat de ville.

M. le Maire ajoute que la question du chômage et de l'insertion est un sujet important pour lequel un service dédié a été créé afin de faire le lien entre les jeunes et les moins jeunes et les entreprises qui recrutent localement. Il dit que les partenaires habituels avec lesquels nous travaillons (Pôle Emploi, Mission Locale...) n'ont pas ce contact privilégié que les maires peuvent avoir avec un certain nombre d'entreprises qui disent toute la difficulté qu'ils ont à recruter. La ville souhaite faciliter l'accès à un emploi, un stage ou encore un contrat d'apprentissage. Quand vous êtes un jeune, sans capital social, il est difficile d'avoir accès un stage.

Vote : unanimité

29/2024 : Approbation des opérations et des modalités de financement des projets d'investissement déposés au titre de la DSIL 2024

Mme DUMOULIN indique que son groupe s'abstiendra.

Vote : 28 voix pour et 5 abstentions (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, M. LAGEDAMON, Mme LE LEPVRIER)

- **Rapporteur : Mme MACKOWIAK – Adjointe au Maire**

30/2024 : Révision des tarifs et des activités des services municipaux

Vote : 28 voix pour et 5 abstentions (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, M. LAGEDAMON, Mme LE LEPVRIER)

31/2024 : Acquisition d'un terrain sur l'île – Parcelle BL n°21

Vote : unanimité

32/2024 : Avenant N°1 à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Limay – PRIR « Centre-Sud »

M. MAILLARD demande si l'augmentation du taux de scoring de la CU vient en compensation de la perte de subvention de la CU et de la Ville.

M. le Maire répond que ce sont 2 choses différentes. C'est le nouveau tableau qui tient compte de la majoration du nouveau taux de scoring qui passe de 15% à 25%.

L'objet de l'avenant est d'une part de prendre acte du changement de site apporté par la Ville au titre de contrepartie foncière. Ainsi ce n'est plus le foncier de la ferme Turlure qui sera apporté par la Ville, mais le foncier de l'école Jean Zay, une fois l'école démolie.

Par ailleurs l'avenant ne tient pas compte des diminutions de subventions annoncées par la Département : moins 198000 € pour les projets portés par la CU et moins 366000 € pour les projets portés par la Ville.

Les éléments ne sont pas dans la délibération mais dans la note pour que vous ayez les éléments de compréhension relatifs à cette délibération.

Vote : unanimité

33/2024 : Convention de coopération entre la commune de Limay et Association Foncière Logement – DIGNEO

M. le Maire indique que ce sont des sites qui ont été identifiés :

17 et 19 rue Nationale : ensemble de bâtiments pour lesquels il y a une préemption en cours et une procédure de péril en cours.

3 rue des Quatre Chemins et 24 rue de la Faïencerie : il s'agit d'un bâtiment dont l'activité s'est développée et sur lesquelles on est en train de regarder les moyens pour la faire cesser car elle ne répond pas aux critères d'un commerce d'un point de vue administratif.

17 rue de Paris, il s'agit de 3 logements proches du laboratoire, avec le toit qui menace de s'écrouler et la ville a dû reloger en urgence les familles parce que le marchand de sommeil, propriétaire, ne traitait pas la situation

40-42 rue de Pari, il s'agit de l'ex Trésorerie qui a été restitué à la Ville dans un très mauvais état. Ce bien pourrait faire l'objet d'une cession pour être aménagé en logements et ainsi représenter une recette pour la Ville.

Mme DUMOULIN dit que le traitement du logement indigne est important. Elle demande si DIGNEO rachète les biens ?

M. le Maire répond qu'il s'agit d'une convention qui permet de cibler des zones où il pourrait être intéressant d'intervenir mais dont les équilibres financiers sont complexes.

L'intervention de DIGNEO est conditionnée à un accord préalable de la Ville. DIGNEO étudie la faisabilité d'une opération de réhabilitation. Mais DIGNEO n'assure pas le portage foncier.

Mme DUMOULIN dit que les biens ont des situations différentes : certains sont des propriétés de la Ville, d'autres font l'objet de procédure de préemption. Elle souhaite savoir si c'est DIGNEO qui effectue cette préemption ou la Ville ?

M. le Maire répond que c'est la Ville qui porte la préemption en cours.

Mme DUMOULIN demande s'il y a déjà une idée pour le projet.

M. le Maire répond que DIGNEO étudie actuellement le nombre de logements potentiels. DIGNEO rachètera ensuite à la Ville le bien. A la différence de LOGEO, le partenariat avec DIGNEO ne vise pas à faire du logement social. On ne veut pas transformer tous les biens en logements sociaux. On en fait un peu mais là, il s'agit de racheter, de rénover et revendre les appartements après une période de location. Cela ne donne aucune obligation aux propriétaires de vendre. C'est juste qu'on les autorise à aller vers les propriétaires afin de faire des propositions.

Mme DUMOULIN demande si le bâtiment de l'ex Trésorerie est le seul bien que la Ville maîtrise ?

M. le Maire indique qu'il n'y a rien de définitif dans la liste des biens proposés. Concernant l'ex Trésorerie, la Ville avait envisagé d'installer la maison France Services et d'autres services mais que ce projet a été revu compte tenu des coûts des travaux de réhabilitation. Il ajoute que la priorité de la ville est d'entretenir mieux le patrimoine existant mais pas d'en rajouter. Par ailleurs la Maison France Services fonctionne très bien depuis les 6 premiers mois d'ouverture (+ 973 demandes traitées).

M. MAILLARD s'interroge sur le devenir des occupants du 17/19 rue Nationale qui sont des personnes âgées.

M. le Maire répond qu'il y aura un accompagnement pour ce sujet comme on a accompagné les personnes qui habitaient au 17 rue de Paris.

Vote : unanimité

- **Rapporteur : M. BOURÉ – Adjoint au Maire**

34/2024 : Modification du règlement du Conservatoire à Rayonnement Communal

Vote : unanimité

- **Rapporteur : M. le Maire**

35/2024 : Logements sociaux : passage de la gestion en stock à la gestion en flux

Vote : unanimité

36/2024 : Logements sociaux : convention de réservation entre la Ville de Limay et le bailleur CDC Habitat

Vote : unanimité

37/2024 : Logements sociaux : convention de réservation entre la Commune de Limay et le bailleur SA D'HLM IRP

Vote : unanimité

- **Rapporteur : M. MÉNIRI - Adjoint au Maire**

38/2024 : Approbation du compte de gestion 2023 du budget Ville

Vote : 28 voix pour et 5 abstentions (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, M. LAGEDAMON, Mme LE LEPVRIER)

39/2024 : Approbation du compte de gestion 2023 du budget annexe « service extérieur des Pompes Funèbres »

Vote : unanimité

40/2024 : Adoption du compte administratif 2023 du budget Ville

M. MENIRI présente le Compte administratif 2023 du Budget Ville.

Mme DUMOULIN dit que c'est toujours un document ardu à regarder. Le compte administratif est ce qui est réellement réalisé par rapport à ce qui a été voté lors du budget. Elle demande quelques explications :

Pour les fêtes et cérémonies, c'est -52 000 € ; elle veut savoir si c'est bien l'annulation de la cérémonie des vœux qui explique cette diminution.

Elle indique avoir bien regardé et remarqué que les frais de maintenance ont été divisés par 2 ; les honoraires ont été augmentés de 25% ; les transports collectifs ont augmenté de 25% ; les frais de réception ont plus que doublé ; pour les frais de formation, il y a 0 €.

Par ailleurs, elle précise que les dépenses réelles de fonctionnement sont plus importantes que la moyenne de la strate, 1405 € contre 1 106 €.

Les recettes sont également supérieures par rapport à la moyenne de la strate. En revanche les dépenses d'équipement sont inférieures à la moyenne de la strate.

Elle indique que l'investissement n'est pas à la hauteur et souligne tout de même les efforts réalisés sur les dépenses de fonctionnement.

Elle ajoute que, entre 2020 et 2023, le budget a été augmenté de +3 millions d'euros avec les impôts et les dotations et regrette que ces ressources supplémentaires aient été injectées dans des dépenses de fonctionnement.

Enfin, elle souligne que l'encours de la dette, de 1 060 € / habitant, est supérieure à la moyenne des villes de la même strate en IDF qui est de 809 €.

Elle dit que son groupe votera contre cette délibération.

M. MENIRI répond qu'il y a beaucoup d'éléments vus lors du budget primitif et qui sont liés au passage à la nomenclature M57.

Par ailleurs l'augmentation des dépenses de fonctionnement est notamment liée à l'inflation et à la très forte augmentation des coûts de l'énergie. Même si nos dotations et nos recettes fiscales ont augmenté, ces dernières ont permis en grande partie de compenser ces augmentations qui ne sont pas du fait de la collectivité mais relèvent de causes extérieures comme la crise en Ukraine, les décisions gouvernementales sur l'augmentation du SMIC ou encore l'augmentation du point d'indice. Tous ces événements font que malheureusement la part sur l'investissement est réduite par rapport à l'inflation et aux autres facteurs qui font augmenter nos dépenses de fonctionnement. Il souligne qu'il faut quand même noter la tendance, que l'on verra sur l'affectation des résultats, que la part du résultat de la section fonctionnement affecté à l'investissement augmente considérablement en 2023 ; ce qui nous permet d'augmenter nos capacités d'investissement sur les prochains exercices.

M. le Maire précise qu'il y a des questions d'imputation budgétaire qui se posent.

Bien sûr des dépenses liées à la formation professionnelle ont été engagées en 2023, comme chaque année. Nous sommes par ailleurs affiliés au CIG. Il s'agit juste de problématiques d'imputation budgétaire de la nomenclature comptable qui a changé. Il y a en effet quelques petits bugs dans le fait de retranscrire les bonnes lignes. Donc c'est tout le travail que l'on est en train de mener avec notre bureau d'étude pour remettre un peu d'ordre sur les imputations budgétaires du fait de ce changement de nomenclature qui va nous permettre de comparer plus facilement d'une année sur l'autre et c'est 1er point.

Le 2^{ème} point, Samir Meniri l'a dit, heureusement que nous avons procédé à une augmentation fiscale être dans une situation dynamique qui est celle que nous avons avec une inflation record et une crise énergétique que vous avez constatée avec l'augmentation des dépenses sur les charges générales qui ont pris +1 millions d'euros entre 2021 et 2023.

Par ailleurs la politique ambitieuse en matière culturelle ou sportive (4 gymnases, 2 salles de sports dédiées, une école municipale d'arts plastiques, un conservatoire, une médiathèque, différentes salles...) menée au cours des dernières décennies, engendre des dépenses pour les entretenir et les maintenir.

A la place des ratios par habitant il faudrait plutôt voir des ratios par rapport aux mètres carrés, au nombre d'équipements que nous avons.

Notre priorité est de rénover et de bien entretenir nos équipements.

Nous avons un montant d'autofinancement 2023 supérieur à celui présenté lors du vote du budget. L'excédent de fonctionnement s'établit à 1,3 M€ et il faut continuer à faire des efforts.

Pour une ville de notre taille, il y a beaucoup d'équipements et de services à la population et tant mieux pour les limayens.

Mme DUMOULIN demande si la ville va percevoir la TEOM versée par la Communauté Urbaine.

M. le Maire répond que Limay n'est pas concernée car ne faisait pas partie de la CAMY.

M. MAILLARD indique que son groupe s'abstiendra pour le vote de cette délibération.

Il demande également si le ramassage des déchets verts passera à 1 fois tous les 15 jours.

M. le Maire lui répond oui pour éviter de faire augmenter la TEOM et donc les impôts.

Sortie de M. le Maire - Mme MACKOWIAK prend la présidence

Vote : 23 voix pour, 5 voix contre (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, M. LAGEDAMON, Mme LE LEPVRIER) **et 4 abstentions** (M. MAILLARD, M. BOUTRY, M. SAHED, M. PEULVAST)

41/2024 : Adoption du compte administratif 2023 du budget annexe « service extérieur des Pompes Funèbres »

M. MENIRI présente le Compte administratif 2023 du Budget annexe « service extérieur des pompes funèbres ».

Vote : 27 voix pour et 5 abstentions (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, M. LAGEDAMON, Mme LE LEPVRIER)

Retour de M. le Maire

42/2024 : Affectation définitive des résultats de l'exercice 2023 – Budget Ville

Vote : 28 voix pour et 5 abstentions (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, M. LAGEDAMON, Mme LE LEPVRIER)

43/2024 : Affectation définitive des résultats de l'exercice 2023 – Budget annexe « service extérieur des Pompes Funèbres »

Vote : unanimité

44/2024 : Rapport d'utilisation de la dotation du Fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FRSIF) pour l'année 2023

Vote : unanimité

45/2024 : Décision modificative n° 1 – budget Ville

Vote : Vote : 28 voix pour et 5 voix contre (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, M. LAGEDAMON, Mme LE LEPVRIER)

46/2024 : Décision modification n° 1 – Budget annexe « service extérieur des Pompes Funèbres »

Vote : Vote : 28 voix pour et 5 abstentions (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, M. LAGEDAMON, Mme LE LEPVRIER)

• Rapporteur : Mme TIZNITI – Adjointe au Maire

47/2024 : Organisation du temps scolaire : renouvellement semaine 4 jours

M. LAGEDAMON remarque qu'il est dommage de ne pas avoir étendu le questionnaire à l'ensemble des parents d'élèves car il pense que cela est compliqué de communiquer avec l'ensemble des familles.

M. le Maire répond qu'une consultation plus large n'était pas possible dans les délais impartis.

Il indique que les représentants de parents d'élèves sont associés au travers des conseils d'école et ils étaient tous présents et ont voté à l'unanimité.

Vote : unanimité

48/2024 : Maintien du nom de l'école maternelle Zulmée Carlu

M. MAILLARD précise que la volonté de l'Education Nationale est de créer des groupes scolaires pour mutualiser la fonction de direction.

Vote : unanimité

- **Rapporteur : M. BUISINE – Conseiller municipal**

49/2024 : Avenant n°2 au marché de fournitures courantes et service d'exploitation et de maintenance des installations thermiques des bâtiments communaux de la Ville de Limay

Vote : unanimité

- **Rapporteur : M. le Maire**

50/2024 : Mise en conformité du projet de service des EAJE, Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, comprenant le projet d'accueil, le projet social et de développement durable et les projets éducatifs

Mme DUMOULIN dit que cette mise en conformité permet aussi de remettre en lumière des éléments du diagnostic. Certains ont été réajustés avec le nombre exact de places au 1^{er} septembre 2024 compte tenu de ce qui avait été évoqué récemment. Par contre, les chiffres datent de 2018 et cela permet de se rendre compte qu'il y avait 11,4% de familles monoparentales alors qu'on en a 28% en 2024. Il y a une augmentation qui a presque doublé en 6 ans. Il y a aussi une forte natalité (2021/2022 : 1102 enfants) alors qu'en 2018 (847 enfants de - 3 ans). Elle dit que l'on a un taux de couverture trop faible et que cela n'est pas satisfaisant.

M. le Maire dit que la compétence est partagée avec le Département qui contrôle le secteur libre. L'offre s'est aussi développée dans le secteur privé.

Il y a aussi des places de disponibles dans les crèches privées.

Il faut que l'on travaille à ce que les tarifs des crèches privées soient soumis à la PSU pour être raisonnable.

Mme DUMOULIN demande s'il existe des classes « passerelle » permettant de passer de la crèche à l'école.

M. le Maire répond qu'il a cette préoccupation pour l'ensemble des enfants de la ville et notamment pour les enfants dont les parents sont logés à l'hôtel social.

Mme TIZNITI précise que cela nécessite des classes libres dans les écoles et qu'actuellement cela n'est pas le cas ainsi que du mobilier qui n'est pas le même. Pour le moment, ce projet ne peut pas aboutir.

Vote : unanimité

51/2024 : Actualisation du règlement de fonctionnement des EAJE, Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant

Mme DUMOULIN indique que du fait de la baisse du nombre d'accueils, même si elle est minime, son groupe s'abstiendra.

M. SAHED dit que le règlement donne beaucoup de directives aux parents. Il s'interroge sur le cas de maltraitance car les réseaux sociaux ainsi que la presse parlent souvent de faits très graves.

M. le Maire répond qu'il sait qu'il y a eu un fait malheureux à Limay mais que cela s'est passé dans une crèche privée contrôlé par le Département. Il dit qu'au sein de la collectivité la sécurité est respectée et que les enfants sont gardés par du personnel compétent. Il précise que l'on est à un taux d'encadrement plus élevé que les ratios réglementaires, et que cela nous coûte d'ailleurs trop d'argent.

Vote : 28 voix pour et 5 abstentions (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, M. LAGEDAMON, Mme LE LEPVRIER)

QUESTIONS DIVERSES :

M. LAGEDAMON dit qu'ils ont constaté que du côté des numéros pairs du boulevard Aristide Briand, il n'existait aucun marquage de passage piéton permettant de traverser les rues suivantes :

Rue du Haut Verger

Avenue de la Résidence

Rue des Fontaines Agnès

Rue Victor Hugo

Dans ce cadre, nous vous demandons afin de sécuriser le cheminement piéton, de faire le nécessaire pour réaliser les marquages au sol nécessaires.

M. FLORIN répond que la demande a été faite à la CU. Nous sommes dans l'attente d'un retour pour connaître les dates de réalisation Mais cela ne devrait pas poser de problème.

M. BOUTRY dit que des citoyens les ont alertés sur l'augmentation des tirs de mortiers depuis quelques temps et dans beaucoup de quartiers. Qu'envisage la ville en lien avec le service de police pour arrêter ce phénomène grandissant ?

M. le Maire répond :

Comme les rodéos en motos cross, ce phénomène touche malheureusement toutes les villes de France... Au-delà la nuisance sonore qui peut être réelle, surtout en pleine nuit, ce qui me préoccupe c'est le risque que l'usage de ces produits fait risquer à ceux qui les utilisent, souvent mineurs, et bien évidemment à ceux qui se trouvent à proximité. Ces risques sont multiples.

Oui nous avons alerté les forces de l'ordre qui vous vous l'imaginez ne sont pas en mesure de répondre à la multiplicité des sollicitations, surtout en cette période de préparation des JO qui mobilise ou met en congés les effectifs... Jeudi se tient la réunion mensuelle avec les forces de l'ordre et ce sujet sera en haut de la liste de nos échanges. On ne peut qu'inviter nos concitoyens à faire le 17 lorsqu'ils font face à cela.

De notre côté, nous allons renforcer nos politiques publiques sur plusieurs axes qui relèvent de notre compétence.

En matière de prévention puisque nous allons relancer un CLSPD essentiellement lié aux problématiques des collèges et lycée et dans ces tranches d'âge, ... pour qui

nous allons renforcer les actions ciblées au sein et en dehors des établissements avec le soutien de GPSeO. Y compris auprès des parents.

En matière de médiation puisque nous renforçons une présence aux abords des établissements scolaires et aussi dans les différents quartiers, lors des congés scolaires avec une présence étendue en début de soirée.

Enfin en faisant évoluer notre politique jeunesse, là encore pour travailler plus précisément sur la tranche d'âge 12 - 16 ans, qui avait été élargie il y a quelques années aux plus jeunes, peut-être à tort. Nous allons le faire via des actions hors les murs, en concentrant notre activité d'animation et d'éducation dans les quartiers, au plus près de ces jeunes pour mieux les accompagner et les faire grandir...

La tâche est complexe et la solution est multiple et partenariale. Contrairement à ce que certains prétendent, je veux parler de ceux qui vont régler tous les problèmes alors qu'ils n'avancent aucune solution...

M. BOUTRY signale que les travaux de la rue Nationale sont arrêtés apparemment pour un problème de réseaux. Qu'en -il ? Et quand vont reprendre les travaux?

M. le Maire répond qu'il y a eu une interruption des travaux de voirie, mais les travaux de basculement de réseaux se sont poursuivis pendant cette période.

Les travaux de voirie vont reprendre début juillet.

La réception est prévue fin août.

Afin de sécuriser une fin de travaux pour la rentrée, une interruption totale de la circulation automobile devrait intervenir pendant 2 semaines au cours des vacances d'été.

Question posée par mail par Mme DUMOULIN le lundi 24 juin matin :

Pourrais-je avoir la colonne « moyenne nationale de la strate » page 4 du compte administratif ? La maquette du compte administratif est automatiquement générée par le logiciel CIRIL et nous ne disposons pas de ces informations.

Fin de la séance à 23h45.

Prochain Conseil Municipal le lundi 8 juillet 2024 à 20h.